

Charte des visiteurs de malades

Qui est le visiteur de malades ?

- Le visiteur est un baptisé qui veut répondre à un appel de Jésus “J’étais malade et vous m’avez visité”. Cet appel est ressenti comme une interpellation intérieure, mais passe également par des médiations humaines, appel de M le curé, d’un membre de l’équipe de visiteurs ou d’autres personnes. Il devra être confirmé dans un discernement spirituel en lien avec ceux qui portent la charge de ce service.
- Le visiteur est un baptisé appelé à une vie de prière avec et pour les malades, il se ressource à la source de la Parole de Dieu et dans la vie d’équipe.
- Le visiteur baptisé accepte de se former, car cette mission d’Église ne s’improvise pas.
- Le visiteur baptisé accepte de travailler avec l’équipe des visiteurs missionnés par le curé de la paroisse, et d’assurer avec discrétion et régularité les visites.
- Il fait relecture en équipe de sa mission à la lumière de l’Évangile.
- Il fait régulièrement une évaluation de sa mission.

La vie en équipe

- Elle est indispensable, car elle est signe de la mission d’Église et elle assure communion et fraternité entre tous les visiteurs de malades.
- Elle est présidée par un ou une responsable. Chacun doit y participer autant que possible, car elle permet de se connaître, de partager les expériences vécues. Elle permet d’assurer l’absence d’un visiteur pour que le contact avec le malade soit maintenu.
- Dans son équipe, le visiteur peut faire part aux autres des lassitudes, des découragements et de grosses difficultés, sans peur d’être jugé, mais avec la certitude d’être écouté et aidé.

La visite

- La première attitude est l’ÉCOUTE, respectueuse, basée sur la relation humaine, une présence chaleureuse dans une confiance réciproque ; elle

réclame une grande discrétion.

- Le visiteur est invité à percevoir le cheminement spirituel de la personne visitée dans un très grand respect pour la liberté de conscience du malade. Il devra exclure toute forme ou moyen d'emprise ou de pression.
- Le malade peut exprimer son désir de prier. Il est possible aussi de lui proposer une démarche religieuse ou sacramentelle.
- Le visiteur doit garder le souci constant de découvrir en l'autre le visage de Jésus-Christ.

Quelques conseils

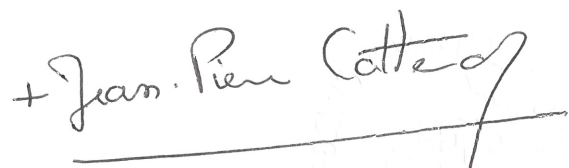
- Le visiteur aura le souci de faire le lien entre le malade et la paroisse (mouvement / service), il lui portera les feuilles d'informations de la vie paroissiale.
- Le visiteur peut "suivre" le malade entre son séjour à l'hôpital et son domicile. Il veillera à établir le contact avec l'aumônerie de l'hôpital ou réciproquement, il demandera à l'aumônerie de signaler le retour du malade à son domicile.

Dans le cadre des Maisons de retraite

- Le visiteur devra porter un badge si la direction le demande.
- Il aura à respecter le règlement intérieur de l'établissement qu'il visite.
- Il organisera et animera les célébrations en accord avec le prêtre accompagnateur et la Direction.

*Charte réalisée par le Service de la Pastorale de la Santé
et validée par l'Archevêque*

Avignon, le 12 avril 2016



+ Jean-Pierre Cattenoz
archevêque d'Avignon